



Compte Rendu de la réunion du bureau du Comité Départemental de Tir à l'Arc de l'Essonne

Date : 31 août 2026

En Visio

Présidente du Comité : Sandrine TARDIEU

Secrétaire général : Thierry DEPIERRE

Membres du Comité présents : Matthieu ALLIOT, , Luiz BEATO, Guillaume CORRE, Fabien DELLAMORE, Gérard DELVAL, Thierry DEPIERRE, Nathalie ISAC, Laetitia NICOLAY, Aurélie LERAY, Hugues MARTINEAU, Sandrine TARDIEU, Eric CORTES.

Absents : Alexis CRIBLEZ (avis exprimé antérieurement), Maamoun Bernichi, Florent BAUDERE, Oceane MARCHAND

Début de la réunion 18H40

Synthèse

La réunion a porté sur : l'organisation des missions confiées à Hugo Tonnaire, la réponse à apporter à son courrier pour une demande d'activité parallèle auprès du club de Draveil, et plus largement mais essentiellement sur l'adaptation de l'offre sportive du Comité Départemental aux besoins exprimés par les clubs.

1. Contexte

Depuis son recrutement au 1er septembre 2025, Hugo Tonnaire intervient pour le Comité Départemental dans le cadre de missions techniques reconnues par les clubs et les archers. Pendant 2 saisons, il est intervenu dans les clubs le soir pour dispenser des cours en s'adaptant aux attentes et aux besoins des clubs. Depuis un an, il travaille parallèlement à une évolution du projet pour suivre plus de clubs. Le projet dénommé « Suivi des encadrants » présenté lors de l'Assemblée Générale de mars 2026 visait à faire évoluer l'accompagnement vers le suivi des encadrants, afin de toucher davantage de clubs et de développer l'autonomie locale des clubs.

2. Constats partagés

- Le projet de « suivi des encadrants » a reçu à ce jour deux engagements formels, de la part des clubs d'Égly et de Lisses.
- Tous les autres clubs (28) n'ont pas souhaité s'engager cette année : soit pour des raisons financières, soit par manque d'encadrant, soit par méconnaissance du projet, soit par manque de motivation des encadrants. Par ailleurs, plusieurs clubs ont exprimé un besoin persistant de cours du soir assurés directement par Hugo, notamment Draveil et Morangis.
- Le modèle initial de « suivi des encadrants » fut présenté par Hugo avec le suivi de 10 à 12 clubs par an. Le suivi de 2 clubs uniquement pour l'année sportive 2026-2027 ne permet pas encore d'assurer pleinement l'équilibre économique attendu pour financer les missions du salarié du Comité Départemental.

3. Points de vigilance

- Vérifier le cadre juridique applicable, notamment le contrat de travail, la fiche de poste, la convention collective du sport et l'obligation de loyauté.
- La demande d'activité parallèle de Hugo doit se faire dans le cadre stricte du code du travail dans le respect des enjeux de loyauté, de concurrence potentielle, avec un cadrage écrit et de gestion de la relation employeur-salarié.
- Éviter toute décision susceptible d'être perçue comme inéquitable entre clubs ou insuffisamment motivée.
- Maintenir une posture institutionnelle, factuelle et écrite dans les échanges avec Hugo et avec les clubs.
- Préserver la continuité des activités du Comité Départemental, y compris en anticipant la succession ou le renfort du poste technique.

4. Orientation retenue à ce stade

Après avoir évoqué tous les enjeux liés à l'activité du Comité Départemental et bien au-delà de la demande d'Hugo, les échanges ont porté sur l'avenir du Comité Départemental et des propositions à destination des clubs et des archers de l'Essonne, Objectifs premiers du Comité Départemental.

L'orientation majoritairement exprimée au cours de la réunion consiste à privilégier une formule hybride : maintenir le dispositif de suivi des encadrants pour les clubs déjà engagés, tout en réouvrant une offre encadrée de cours du soir pilotée par le Comité Départemental pour répondre aux besoins des clubs.

5. Décision proposée

Le Comité Départemental décide de formaliser une offre 2026-2027 articulée autour de deux volets complémentaires : d'une part, le suivi des encadrants pour les clubs volontaires Egly et Lisses ; d'autre part, continuer les propositions de cours du soir

proposés aux clubs, limités en nombre, conventionnés avec le Comité Départemental et attribués selon des critères transparents.

Cette formule hybride permettra au projet « Suivi des encadrants » de s'inscrire durablement dans la saison sportive et de convaincre de nouveaux clubs à l'avenir. Elle offrira également aux clubs la possibilité de bénéficier de cours et séances de perfectionnement, tout en leur laissant davantage de temps pour identifier les encadrants susceptibles de rejoindre le projet.

6. Actions à engager

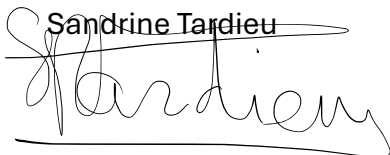
- Rédiger une réponse formelle à Hugo rappelant le cadre du Comité Départemental, les obligations applicables et l'ouverture d'une solution encadrée.
- Informer les clubs déjà engagés dans le suivi des encadrants de l'évolution envisagée de l'offre.
- Adresser à l'ensemble des clubs une communication présentant la formule hybride, les modalités de demande et les critères de priorisation.
- Examiner les conditions de pérennisation du poste technique, notamment par l'anticipation d'un futur recrutement ou d'une formation en alternance.

7. Position de synthèse

Au-delà de la demande du salarié visant à palier un manque d'offres de la part du Comité Départemental à destination des clubs, la solution la plus équilibrée consiste à éviter une opposition frontale, à réaffirmer le rôle de pilotage du Comité Départemental et à proposer une organisation transitoire permettant de répondre aux besoins immédiats des clubs tout en poursuivant l'objectif de montée en autonomie des encadrants.

Levée de séance à 20H10

La présidente

Sandrine Tardieu


Le Secrétaire Général

Thierry Depierre
